Département de la Moselle



COMMUNE DE VIGY

4 Place de l'Eglise 57640 VIGY

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE COMMUNE DE VIGY

LOT N°02 – VOIRIE ET RESEAUX DIVERS (V.R.D.)

DCE

ACTE D'ENGAGEMENT



110, Rue des Quatre Eléments 54340 POMPEY **Téléphone** : 03-87-30-37-85



21, Route de Bosserville 54420 SAULXURES LES NANCY **Téléphone** : 03-83-49-98-61

Ind	Etabli par	Approuvé par	Date	Objet de la révision
Α	P. MEUNIER	D. SIMON	21/10/24	Première émission

		•						i							
15240012	1	5	0	1	D	C	\mathbf{E}	\mathbf{A}	\mathbf{E}	1	0	0	7	\mathbf{A}	

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - CONTRACTANT	4
ARTICLE 2 - PRIX	6
2.1 - MOIS D'ETABLISSEMENT DES PRIX	6
ARTICLE 3 - DELAI D'EXECUTION	7
3.1 - PERIODE DE PREPARATION 3.2 - DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX	7
ARTICLE 4 - PAIEMENTS	7
4.1 - IDENTIFICATION SUR CHORUS PRO POUR LE DEPOT DES FACTURES	8
ARTICLE 5 - ENGAGEMENT D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE	8
ARTICLE 6 - AVANCE	9
ARTICLE 7 - CREANCE PRESENTEE EN NANTISSEMENT OU CEDEE	10
ANNEYE 1	17

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

ACTE d'ENGAGEMENT

N° d'identif	icatio	n du n	narché	:	AC	TE d'E	ENGAG	SEMEN	IT			
				ļ	İ							

POUVOIR ADJUDICATEUR EXERCANT LA MAITRISE D'OUVRAGE :

COMMUNE DE VIGY

REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR:

• Monsieur le Maire de la commune de VIGY

OBJET du MARCHE:

 AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE COMMUNE DE VIGY LOT N°02 – VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

Réservé pour la mention Nantissement

Marché passé en procédure adaptée dans le respect des dispositions de l'article R2123-1 du code de la commande publique

En application de l'ordonnance 2018-1074 du 26/11/2018 portant partie législative du code de la commande publique et du décret n°2018-1225 du 24/12/18 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Ordonnateur:

- Monsieur le Maire de la commune de VIGY

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 14 du décret n°2018-1075 du 03/12/2018:

- Monsieur le Maire de la commune de VIGY

Maître d'Œuvre :

Groupement:

SEBA AMENAGEMENT & INFRASTRUCTURES – 110 rue des Quatre Eléments – 54340 POMPEY INGAIA – 21 route de Bosserville – 54420 SAULXURE LES NANCY

Contenu de l'acte d'engagement

Cet acte d'engagement porte sur : \boxtimes la solution de base de la consultation

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

- après avoir pris connaissance du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.), et notamment du C.C.T.P, du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés.
- et après avoir fourni les documents, renseignements, déclarations visés dans l'ordonnance n° 2018-1074 du 26/11/2018 portant partie législative du code de la commande publique et dans celle du décret n°2018-1075 du 03/12/18 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies, l'offre ainsi présentée ne me liant toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans le délai de 120 jours compté à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

Les signataires membres d'un groupement solidaire,
Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement solidaire
Nous soussignés,
- M
 Immatriculée à l'I.N.S.E.E. sous le N° : Numéro d'identité d'entreprise (SIREN) Code d'activité principale (APE) Numéro d'inscription au Registre du Commerce de : Sous le N° :
- M
 Immatriculée à l'I.N.S.E.E. sous le N° Numéro d'identité d'entreprise (SIREN) Code d'activité principale (APE) : Numéro d'inscription au Registre du Commerce de : Sous le N° :
- M
 Immatriculée à l'I.N.S.E.E. sous le N° :
- après avoir pris connaissance du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.), et notamment du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés.
 et après avoir fourni les documents, renseignements, déclarations visés dans l'ordonnance n° 2018-1074 du 26/11/2018 portant partie législative du code de la commande publique et dans celle du décret n°2018-1075 du 03/12/18 portant partie réglementaire du code de la commande publique.
NOUS ENGAGEONS , sans réserve, en tant qu'entrepreneurs groupés solidaires, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies. Les offres ainsi présentées ne nous lient toutefois que si leur acceptation nous est notifiée dans le délai de 120 jours compté à partir de la date limite fixée pour la remise des offres. L'ensemble des entrepreneurs groupés solidaires est désigné dans le présent marché sous l'appellation « l'Entrepreneur ».
Magissant au nom et pour le compte de la société est le mandataire du groupement solidaire.

ARTICLE 2 - PRIX

2.1 - MOIS D'ETABLISSEMENT DES PRIX

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois appelé « mois zéro » défini dans l'article « Variation de prix » du CCAP.

2.2 - MONTANT DU MARCHE

L'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte du détail estimatif est de :

Montant H.T.	:	Euros
TVA (taux de 20 %)	<u>:</u>	Euros
Montant T.T.C.	:	Euros
Soit en toutes lettres	:	

2.3 - MONTANT SOUS-TRAITE

Les déclarations de sous-traitance figurant en annexe au présent acte d'engagement concernent les sous-traitants désignés au moment de la remise des offres. Elles indiquent l'identité de chaque sous-traitant, la nature, le montant maximum des prestations sous-traitées ainsi que leurs conditions de paiement.

Le montant figurant dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le soustraitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché. Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations proposées à la sous-traitance conformément à ces annexes est de :

Montant H.T.	·	Euros
TVA (taux de 20 %)	:	Euros
Montant T.T.C.		Euros
Soit en toutes lettres		

ARTICLE 3 - DELAI D'EXECUTION

3.1 - PERIODE DE PREPARATION

Il est prévu une période de préparation.

Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG, la période de préparation n'est pas incluse dans les délais d'exécution précisés ci-après.

Durée de la période de préparation : 4 semaines.

Le délai commencera à courir à compter de la date de l'ordre de service qui prescrira de commencer les prestations.

3.2 - DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX

Le délai d'exécution est fixé à 26 semaines

Le délai d'exécution commencera à courir à compter de la date de l'ordre de service qui prescrira de commencer les prestations.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières.

4.1 - IDENTIFICATION SUR CHORUS PRO POUR LE DEPOT DES FACTURES

Maitre d'ouvrage :	
Numéro SIRET	Code service
Maitre d'œuvre :	
Numéro SIRET de la structure	Nom du service
428634356000040	
Titulaire :	
Numéro SIRET de la structure	Code service

Numéro SIRET à renseigner impérativement par les soumissionnaires. En cas de groupement, quelle que soit sa forme juridique (conjoint ou solidaire), c'est le numéro SIRET du mandataire qui doit être indiqué ici Le Maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes ci-dessous :

4.2 - PRESTATAIRE UNIQUE

Prestataire unique Cochez cette case si vous répondez en tant que titulaire unique Compte ouvert à l'organisme bancaire : A: Au nom de : Sous le numéro : _ _ _ _ _ _ _ _ Clé : Code banque : _ _ _ Code guichet : _ (joindre un RIB ou RIP)
Compte ouvert à l'organisme bancaire : A : Au nom de : Sous le numéro : _ _ _ _ _ Clé : Code banque : _ _ _ Code guichet : _ _ (joindre un RIB ou RIP)
A: Au nom de: Sous le numéro: _ _ _ _ _ Clé: Code banque: _ _ Code guichet: _ (joindre un RIB ou RIP)
Au nom de : Sous le numéro : _ _ _ _ Clé : Code banque : _ _ Code guichet : _ (joindre un RIB ou RIP)
Sous le numéro : _ _ _ Clé : Code banque : _ _ Code guichet : _ (joindre un RIB ou RIP)
Code banque : _ Code guichet : _ (joindre un RIB ou RIP)
Code banque : _ Code guichet : _ (joindre un RIB ou RIP)
(joindre un RIB ou RIP)
4.3 - GROUPEMENT SOLIDAIRE
4.3 - GROUPEMENT SOLIDAIRE
☐ Groupement solidaire
Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement solidaire et cochez l'une des cases
suivantes :
☐ Paiement des sommes sur un compte unique :
Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes
à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur
sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENT D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

■Le présent marché ne comporte pas d'obligation d'insertion

☐ Le présent marché comporte une obligation d'insertion :

M'ENGAGE/NOUS ENGAGEONS, si je suis / nous sommes déclaré(s) attributaire du présent marché comportant une obligation d'insertion, à réserver, dans l'exécution des obligations mises à ma / notre charge un nombre d'heures d'insertion, sur la durée du chantier, au moins égal à celui indiqué dans l'annexe 1 du cahier des clauses administratives particulières.

M'ENGAGE / NOUS ENGAGEONS à fournir, à la demande du Maître d'ouvrage et dans le délai qui me / nous sera imparti, toutes informations utiles à l'appréciation de la réalisation de l'action d'insertion.

ARTICLE 6 - AVANCE

	10
Titulaire uniqu	ľ

Cochez l'une des 2 cases si vous répondez tant que titulaire unique
Il est prévu une avance
Toutefois, le titulaire doit justifier de la constitution d'une garantie à première demande à concurrence de 100 % du montant de l'avance.
L'entreprise désignée ci-avant :
Refuse de percevoir l'avance prévue dans le Cahier des clauses administratives particulières.
☐ Accepte de percevoir l'avance prévue dans le Cahier des clauses administratives particulières.
Groupement d'entreprises
Cochez l'une des 2 cases si vous répondez en tant que groupement d'entreprises
Il est prévu une avance
Toutefois, les membres du groupement doivent justifier de la constitution d'une garantie à première demande à concurrence de 100 % du montant de l'avance.
• Les entreprises groupées désignées ci-après refusent de percevoir l'avance prévue dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières :
• Les entreprises groupées désignées ci-après acceptent de percevoir l'avance prévue au Cahier des Clauses Administratives Particulières :

ARTICLE 7 - CREANCE PRESENTEE EN NANTISSEMENT OU CEDEE

☐ Prestataire unique ou groupement solidair	re
Cochez cette case si vous répondez en tant que titu	ulaire unique ou en tant que groupement solidaire
Le montant maximal de la créance susceptible d'être	e présentée en nantissement ou cédée est de :
Euros TTC.	
(à compléter Rappel: ce montant ne peut pas être personnellement par le signataire)	e supérieur au montant des prestations exécutées
ENGAGEMENT DU CANDIDAT	
ENGAGEMENT DU CANDIDAT	
Fait en un seul original	Signature du candidat
Α	Porter la mention manuscrite
Le	Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir	Signature du représentant habilité du					
marché	Maître d'ouvrage					
Α						
Le						
	Le Maire					
	Le Plane					
Décision du Maître d'ouvrage concernant l'offre reter	nue:					
☑ Offre de base						
Ello oct complétée par les appeyes quivantes :						
Elle est complétée par les annexes suivantes :						
Annexe 1 : Déclaration de sous-traitance (DC4);						

NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE (Date d'effet du marché)

En cas de remise contre récépissé :
Le titulaire signera la formule ci-dessous :
« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »
A le
(date et signature originale)
En cas d'envoi en LR/AR (Lettre recommandé avec accusé de réception):
Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du marché)

Annexe 1

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

DC4

DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les candidats ou titulaires de marchés publics ou d'accords-cadres pour présenter un sous-traitant.

Ce document est fourni par le candidat ou le titulaire au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice soit au moment du dépôt de l'offre soit après le dépôt de l'offre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :

(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

B - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation. En cas d'allotissement, préciser également l'intitulé de la consultation.)

C - Objet de la déclaration du sous-traitant.

La présente déclaration de sous-traitance constitue :
(Cocher la case correspondante.)
une annexe à l'acte d'engagement remis par le candidat ;
un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement ;
un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du candidat ou du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat ou du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.

En cas de groupement d'entreprises candidat ou titulaire, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

_						••		- 4									-		• .		- 4	
_	_		\mathbf{a}	n	т	ш	\sim	•	•	۱r	 ~			_	ш	ıc.		ra	п	tar	7	
_	_	w	Œ		ш	ш	uc	ıL	ı	"	v.	u	-3	u	u	Ю.		ıa	ш	Lai	IL	

■ Nom commercial et dénomination sociale du sous-tr siège social (si elle est différente de celle de l'étab téléphone et de télécopie et numéro SIRET :		
■ Forme juridique du sous-traitant (entreprise établissement public, etc.) :	individuelle, SA, SARL, EURI	_, association,
■ Numéro d'enregistrement au registre du comme formalité des entreprises :	rce, au répertoire des métiers,	au centre de
■ Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engage qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justification		
■ Le sous-traitant déclare remplir les conditions pour des marchés publics) :	avoir droit au paiement direct (art	ticle 115 du code
(Cocher la case correspondante.)	NON	OUI
F - Nature et prix des prestations sous-traitées	5.	
■ Nature des prestations sous-traitées :		

■ Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :
■ Taux de la TVA :
Montant maximum HT :
Montant maximum TTC :
■ Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de travaux sous-traités <u>relevant de l'article 283-2-nonies</u> du code général des impôts :
■ Taux de la TVA : autoliquidation (la TVA est due par le titulaire)
Montant maximum HT:
■ Modalités de variation des prix :
G - Conditions de paiement.
■ Compte à créditer :
(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)
Nom de l'établissement bancaire :
Numéro de compte :
■ Conditions de paiement prévues par le contrat de sous-traitance :
■ Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :
□ OUI □ NON
(Cocher la case correspondante.)
H - Capacités du sous-traitant.
Récapitulatif des pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation qui doivent être fournies, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :
•
•
•
•
•
•

I - Attestations sur l'honneur du sous-traitant.

Le sous-traitant déclare sur l'honneur :

a) Condamnation définitive :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

b) Lutte contre le travail illégal :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;
- c) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés: pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés;
- d) Liquidation judiciaire: ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger;
- e) Redressement judiciaire: ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre;
- f) Situation fiscale et sociale: avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement;

g) Marchés de défense et de sécurité :

- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;
- avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;
- h) que les renseignements fournis en annexe du présent document sont exacts.

J - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public.

(Cocher	les cases correspondantes.)		
q	u'aucune cession ni aucun nar bstacle au paiement direct du sc	sous-traitance constitue un acte spécial; le titulaire ntissement de créances résultant du marché public nous-traitant, dans les conditions prévues à l'article 116 du nt en annexe du présent document:	e font
<u>OU</u>	☐ l'exemplaire unique ou le	e certificat de cessibilité du marché public qui lui a été de	élivré,
	une attestation ou une r créances.	mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissem	ent de
	☐ La présente déclaration de sou	us-traitance constitue un acte spécial modificatif:	
		la modification de l'exemplaire unique ou du certific e 106 du code des marchés publics qui est joint au p	
<u>OU</u>			
	ou d'un nantissement de ci la cession ou le nantisseme tel qu'il ne fait pas obstac montant a été réduit afin qu une attestation ou une ma	le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une c réances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie so ent de créances concernant le marché public est d'un m ele au paiement direct de la partie sous-traitée, soit qu ue ce paiement soit possible. Cette justification est donn tinlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissem ché qui est jointe au présent document.	oit que nontant ue son ée par
K - Ac	ceptation et agrément des c	conditions de paiement du sous-traitant.	
K - Ac A	ceptation et agrément des c		le
Α			le
A Le sous Le repr	, le s-traitant :	A , Le candidat ou le titulaire : r ou de l'entité adjudicatrice, compétent pour signer le m	
A Le sous Le repr	, le s-traitant : ésentant du pouvoir adjudicateur	A , Le candidat ou le titulaire : r ou de l'entité adjudicatrice, compétent pour signer le m	
A Le sous Le repr accepte	, le s-traitant : ésentant du pouvoir adjudicateur e le sous-traitant et agrée ses cor	A , Le candidat ou le titulaire : r ou de l'entité adjudicatrice, compétent pour signer le m	